République Française
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Gard
Arrondissement du Vigan
Communauté de Communes du Piémont Cévenol

Siège : 13 bis Rue du Docteur Rocheblave 30260 QUISSAC

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-six et le sept octobre, à dix-huit heures et cinq minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol s'est réuni dans le foyer de Cassagnoles au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Fabien CRUVEILLER, Président de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Date de convocation : le 1er octobre 2026
Date d'affichage : le 1er octobre 2026
Nombre de délégués : 56
En exercice : 56
Présents : 40
Votants : 40 + 6 = 46
Votants par procuration : 6
Absents excusés : 8
Absents : 2

Présents : MM. TRINQUIER Gilles, GAUBIAC Laurent, ROUDIL Joël, FURESTIER David, MENVIEL Rémy, JEAN Lionel, DELORME Jean-Martin, CONDOMINES Robert, SIPEIRE Jacky, LAGARDE Jean-Louis, Mme SEGURA Delphine, MM. VIALA Christian, BUCHOU Serge, CASTELLVI Jean-Marie, TORTOSA Bruno, CASTANON Philipe, CAZALIS Sébastien, FOUGAIROLLE Michel, SEMENOFF Serge, GRAS Guillaume, Mme BRUNEL Isabelle, MM. CATHALA Serge, CHALIER Rémi, DREVON Nicolas, Mmes GOMEZ Magdaléna, LE ROUX Laetitia, MM. MOH Cyril, BARON Jérôme, BERTO Stéphan, Mme ENJOLRAS Nelly, M. GOURDIN Roland, Mme COSTA PORTA – JACQUET Arlette, MM.MARTINEZ Aurélien, DOMINICUS Romain, MAZAURIC Pierre, Mme AGNIEL Virginie, M., MARION Cédric, Mmes OCHRYMCZUK Anny, LAURENT Stéphanie.

Procurations :
M. CAHU Robert à M. CONDOMINES Robert
M. DAUTHEVILLE Jacques à M. DELORME Jean-Martin
M. FIORENZANO Johan à M. CATHALA Serge
M. GAILLARD Olivier à M. MARION Cédric
M. ALLEN Cédric à Mme COSTA PORTA – JACQUET Arlette
Mme REMILLY Christine à M. BERTO Stéphan

Absents excusés : MM. METGE Alain, PINCHARD Philippe, MARTIN Laurent, CAUVIN Bernard, Mme MEUNIER Hélène, M. SOULIER Cyril, Mme LEFORT Véronique, M. MONEL José.

Absents : MM. SALA Michel, WITSCHGER Olivier.

Secrétaire de séance : M. DREVON Nicolas

Début de séance : 18h05

REÇU EN PREFECTURE
le 12/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261007-CCPC_138_71

République Française
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Gard
Arrondissement du Vigan
Communauté de Communes du Piémont Cévenol

Délibération n°138/2026 : Demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la mesure PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) du Fonds vert pour l'installation de climatisations réversibles dans les crèches de St Hippolyte du Fort et Lédignan, et pour le remplacement du chauffe-eau de la crèche de Lédignan pour ne plus utiliser les chaudières au gaz

Delphine SEGURA indique que dans le cadre de sa feuille de route Bâtiments, visant à réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de ses infrastructures, la CCPC a fait réaliser des audits énergétiques pour connaître son patrimoine et prioriser les actions. Les bâtiments des crèches de St Hippolyte du Fort et Lédignan ont été audités. Le gaz est utilisé pour le chauffage de ces bâtiments, et pour l'eau chaude sanitaire de la crèche de Lédignan.

Elle annonce qu'afin de réduire l'impact environnemental de ces bâtiments, les installations de chauffage ont été remplacées au 2e trimestre 2026, par des pompes à chaleur air-air, en privilégiant ainsi l'électrification des usages et en favorisant les économies d'énergie. Dans la continuité de cette démarche, la communauté de communes a prévu une solution électrique à la place de la solution gaz actuelle, pour la production d'eau chaude sanitaire de la crèche de Lédignan. Des travaux vont être réalisés au 2e semestre 2026 pour remplacer le chauffe-eau.

Elle ajoute que l'état a mis en place une mesure PCAET du Fonds vert (Fonds d'accélération pour la transition écologique dans les territoires), dont a bénéficié la CCPC en 2025, et qui a été reconduite en 2026. Ce dispositif de l'Etat vise à soutenir les projets qui s'inscrivent dans les PCAET intercommunaux. Plusieurs opérations, prévues au budget d'investissement 2026 de la communauté de communes, s'inscrivent dans la lignée du PCAET, et notamment le remplacement des solutions gaz par des solutions électriques pour le chauffage et la production d'eau chaude des bâtiments. A ce titre, il est envisagé de solliciter un financement dans le cadre de la mesure PCAET du Fonds vert, selon le budget prévisionnel ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES	
Fourniture et pose de climatisations réversibles et d'un chauffe-eau électrique dans les crèches de Lédignan et St Hippolyte du Fort	21 757,24 €	Fonds vert PCAET (40 %)	8 702,90 €
		Autofinancement	13 054.34 €
TOTAL HT	21 757,24 €	TOTAL HT	21 757,24 €

Il est proposé au conseil communautaire :

- de valider le plan de financement prévisionnel tel qu'exposé ci-dessus ;
- de délibérer pour solliciter une aide financière de l'Etat pour l'installation de climatisations réversibles dans les crèches de St Hippolyte du Fort et Lédignan, et pour le remplacement du chauffe-eau de la crèche de Lédignan pour ne plus utiliser les chaudières au gaz dans le cadre de la mesure PCAET du Fonds vert ;
- d'autoriser le Président à signer toutes pièces afférentes.

Le Conseil communautaire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts et les intérêts communautaires de la Communauté de communes du Piémont Cévenol,
Vu la délibération du conseil communautaire en date du 27 juillet 2022 adoptant définitivement le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la Communauté de communes du Piémont Cévenol,
Considérant le dispositif fonds vert dans le cadre du PCAET,
Considérant la nécessité d'installer des climatiseurs réversibles dans les crèches de St Hippolyte du Fort et Lédignan,
Considérant la nécessité de remplacer le chauffe-eau de la crèche de Lédignan pour ne plus utiliser les chaudières au gaz,
Considérant le budget prévisionnel ;
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;
Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

REÇU EN PREFECTURE
le 12/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261007-CCPC_138_71

République Française
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Gard
Arrondissement du Vigan
Communauté de Communes du Piémont Cévenol

- d'approuver le plan de financement pour l'installation des climatiseurs réversibles dans les crèches de St Hippolyte du Fort et Lédignan, et de remplacer le chauffe-eau de la crèche de Lédignan comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Fourniture et pose de climatisations réversibles et d'un chauffe-eau électrique dans les crèches de Lédignan et St Hippolyte du Fort	21 757,24 €	Fonds vert PCAET (40 %)	8 702,90 €
		Autofinancement	13 054.34 €
TOTAL HT	21 757,24 €	TOTAL HT	21 757,24 €

- de solliciter auprès de l'Etat une aide financière pour d'installer des climatiseurs réversibles dans les crèches de St Hippolyte du Fort et Lédignan, et de remplacer le chauffe-eau de la crèche de Lédignan dans le cadre de la mesure PCAET du Fonds vert à hauteur de 8 702.90 €
- de s'engager à réunir sa part contributive
- d'autoriser le Président à signer toutes pièces afférentes

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.

Le Président

Fabien CRUVEILLER

Certifiée exécutoire compte-tenu :
- de la transmission en sous-préfecture le : 12.10.26
- de la publication : 12.10.26

REÇU EN PREFECTURE
le 12/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261007-CCPC_138_71